

# AVIS

23/10/2024

**Avis adopté** en séance plénière le 23 Octobre 2024  
dans le cadre d'une Saisine obligatoire

## Orientations budgétaires pour l'année 2025



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Jean-Luc BLANC**

Rapporteur : **Jean-Paul BENOIT**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteur :  
**Jean-Paul BENOIT (1<sup>er</sup> collègue)**  
**Membre de la Commission permanente**  
**Secrétaire de la commission Sport, Jeunesse et Vie associative**

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 114 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire  
Etude conduite par la commission « Finances et Fonctionnement ».

# Sommaire

<b>1. UN CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE TENDU.....</b>	<b>5</b>
<b>2. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS PRESENTES PAR LA REGION POUR 2025 .....</b>	<b>5</b>
<b>3. AVIS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER .....</b>	<b>6</b>
<i>Commission Aménagement du territoire .....</i>	6
<i>Commission Relations Internationales, Europe et Euro Région.....</i>	7
<i>Commission Emploi, Développement économique régional .....</i>	8
<i>Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation.....</i>	9
<i>Commission Culture, Patrimoine culturel .....</i>	9
<i>Commission Tourisme.....</i>	10
<i>Commission Transports publics régionaux et Ecomobilité .....</i>	10
<i>Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral.....</i>	11
<i>Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat .....</i>	12
<i>Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux.....</i>	13
<i>Commission Formation professionnelle et Apprentissage .....</i>	13
<i>Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics .....</i>	14
<i>Commission Sport, Jeunesse et Vie associative .....</i>	14
<b>4. AVIS DU CESER.....</b>	<b>17</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>19</b>
<b>EXPLICATIONS DE VOTE .....</b>	<b>21</b>



## **1. Un contexte politique et économique tendu**

---

Le débat d'Orientations Budgétaires constitue un temps fort de la vie démocratique de la Région, avec une mise en perspective des grandes tendances qui auront un impact sur le budget primitif à venir. C'est un moment d'échange et d'information des élus régionaux et des citoyens sur la situation financière de la Collectivité, sa stratégie de gestion et ses ambitions en matière d'accompagnement des acteurs du territoire régional.

Le contexte de ce débat pour 2025 est dominé par la demande faite par l'Etat aux Collectivités, et particulièrement aux Régions, d'efforts budgétaires colossaux. La préparation du budget 2025 est donc très tendue, en raison des baisses des recettes de TVA et des coupes dans les dotations, qui pèseront sur les capacités d'action de la Région en 2025 et sans doute au-delà.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Région a été élaboré sans connaître la traduction chiffrée de la contribution demandée à la Région dans l'effort de redressement des finances publiques nationales. Les données contenues dans le PLF 2025 s'avèrent bien plus lourdes qu'attendu, et cela remet en question une grande partie des orientations initiales pour 2025.

Le présent avis est donc basé essentiellement sur les éléments nouveaux connus au moment de sa rédaction, tels que présentés le 17 octobre 2024 au CESER par M. Jean-Pierre Colin accompagné des services de la Région.

## **2. Les principales orientations présentées par la Région pour 2025**

---

Malgré un contexte morose, la Région affiche sa volonté de maintenir autant que possible le cap, et de poursuivre la mise en œuvre de son projet politique, avec un budget 2025 recentré sur les priorités suivantes :

- Les grandes compétences de la Région : Transports, Lycées, Développement Economique, Formation ;
- La transition écologique des territoires ;
- Les Jeux Olympiques d'hiver 2030, pour lesquels les discussions financières avec l'Etat n'ont pas encore démarré.

La trajectoire financière de la Région vise le maintien d'un taux d'épargne autour de 18 %, destiné à couvrir en partie son programme d'investissement. Toutefois la plus grande partie des investissements sera financé par un recours à l'emprunt, qui conduira à un accroissement de l'endettement. L'encours de la dette de la Région franchira les 3 Md€ en 2025, et la capacité de désendettement passera à 7,1 années, contre 6,6 en 2024.

Les mesures prises dans le PLF 2025 se traduisent par un manque de recettes pour la Région qui est chiffré à 102 M€ en fonctionnement.

Le cadrage initial du BP 2025, qui prévoyait des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,6 %, est devenu obsolète. Une augmentation forte mais ponctuelle du coût du service ferroviaire<sup>1</sup>, était déjà prévue et devait conduire à des réductions des moyens alloués aux autres politiques régionales qui seront donc encore plus marquées.

Le montant prévisionnel des crédits de paiement d'investissement était annoncé à 844 M€. Là encore, des réductions seront vraisemblablement opérées, sans qu'il soit possible à ce jour d'en connaître la portée.

La Région entend poursuivre en 2025 sa démarche « Budget vert » qui vise à accroître sa réactivité face aux questions environnementales et au réchauffement climatique, dans l'ensemble de ses politiques.

### **3. Avis des commissions sectorielles du CESER**

---

En préambule à leur expression individuelle, les commissions sectorielles du CESER tiennent à dire leur inquiétude, à la suite des annonces peu favorables sur les finances de la Région pour 2025, dues aux économies et efforts imposés aux collectivités. Ces informations nouvelles, intervenues après la publication du Rapport d'Orientations budgétaires pour 2025, entraîneront inévitablement des répercussions sur les interventions régionales.

Les commissions seront donc particulièrement vigilantes quant aux arbitrages qui seront opérés, et attendent de la Région des choix éclairés pour minimiser autant que possible les impacts de cette baisse de moyens.

#### *Commission Aménagement du territoire*

La présentation des priorités pour l'année à venir sous l'intitulé « Aménagement du territoire et développement durable » associant des problématiques diverses comme l'agriculture, l'environnement, l'énergie, etc, rend peu lisible la politique régionale en matière d'aménagement et de développement des territoires et du massif qui est une des compétences majeures de la Région, au même titre que le développement économique.

Sans que ce soit précisé dans le texte, il est supposé que les politiques « nos territoires d'abord » et « nos communes d'abord » viennent soutenir les collectivités, qui en font la demande, en matière d'accès au logement, d'amélioration de l'habitat, de politique de la ville et de rénovation urbaine, avec une priorité sur les projets s'inscrivant dans une politique économe en énergie et en consommation d'espace.

---

<sup>1</sup> En raison des rotations supplémentaires mises en œuvre par les nouveaux opérateurs sur les axes du réseau ferré ouverts à la concurrence - d'importants gains de productivité sont attendus dès 2026 -

La modification n°1 du SRADDET permet d'intégrer plusieurs textes de loi dont celui portant sur la consommation et l'artificialisation des sols avec l'objectif d'atteindre le Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) à l'horizon 2050. La commission demande que la Région soit vigilante et soutienne les collectivités dans la mise en œuvre de ce schéma et du ZAN.

Une fois encore, la commission demande d'avoir une présentation du bilan et une évaluation des opérations menées dans le cadre de ces deux politiques d'intervention. A l'image de la gouvernance des fonds européens en région, il est proposé d'associer systématiquement, en phase amont et de suivi de chacun des contrats, les représentants des partenaires économiques, sociaux et environnementaux.

Concernant la politique de la montagne, la commission souhaiterait disposer d'un bilan du dispositif « le ski fait ses classes en région Sud » mis en place par la Région en 2024. En l'absence de mention dans le rapport, elle se demande si ce dispositif sera reconduit en 2025.

D'autre part, la Région a fait réaliser une étude, appelée CLIMSNOW, sur l'évolution des pratiques de sports de neige des stations de montagne des Alpes du Sud au regard de l'évolution du climat et de l'enneigement à l'horizon 2057. Malgré nos sollicitations, les conclusions de cette étude n'ont toujours pas été transmises au CESER. La commission réitère sa demande de transmission et de présentation de cette étude au CESER.

Certaines stations de montagne sont dans des processus d'arrêt de leurs activités de ski alpin. La commission voudrait que la Région, dans le cadre de ses actions en faveur de la nature, participe au démontage de leurs équipements (remontées mécaniques, canons à neige, et annexes), surtout pour ceux réalisés avant l'acte II de la loi montagne, et même pour les stations qui n'auraient pas de projet de nouvelles activités ou de renaturation.

La commission souhaiterait avoir quelques précisions sur les projets portés par la Région pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, notamment sur les deux stations des Hautes Alpes, Serre-Chevalier et Montgenèvre, et leurs accès.

Dans le rapport d'orientation budgétaire 2024, le Contrat de Plan Etat-Région devait faire l'objet d'une démarche d'évaluation, mais cette procédure n'apparaît plus dans le rapport 2025. Elle devait tenir compte de l'ensemble du travail en cours sur la déclinaison du protocole de planification écologique Etat-Région signé le 22 novembre 2022, ainsi que sur la stratégie régionale de planification et l'ambition de la Région de définir des trajectoires locales. La commission voudrait savoir où en est ce projet.

Si la démarche entreprise par la Région en faveur de la décarbonation, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique est louable pour répondre aux enjeux environnementaux, il est important de ne pas perdre de vue les enjeux économiques et sociaux afin d'offrir aux habitants de la région l'accès à des emplois et à des logements décents. La commission prépare actuellement un projet d'avis relatif au comblement du déficit de logements en région.

### *Commission Relations Internationales, Europe et Euro Région*

La commission note que ce DOB intervient au moment du renouvellement du Parlement et de la Commission Européenne : Les premières réflexions du cadre financier pluriannuel 2028/2034 font peser une menace sur la poursuite du budget de la politique de cohésion. Elle engage la région à faire entendre sa voix pour insister sur la valeur ajoutée des projets ancrés dans les territoires. La commission accueille avec intérêt l'action coordonnée de la Région avec l'agence de développement économique Risingsud en direction des fonciers et immobiliers industriels stratégiques grâce à l'accompagnement des sites « clés en mains ».

C'est un véritable enjeu d'importance pour faciliter l'implantation d'entreprises qui favorisent la vitalité économique du territoire et le développement de l'emploi.

La commission note l'objectif très ambitieux de captation de fonds européens (subventions ou prêts) à hauteur de 10 milliards d'ici 2027. Outre les fonds issus de la politique de cohésion (FEDER, FSE, FTJ...) la Région entend promouvoir de grands projets. La commission relève que la DGA est en demande de faire remonter des projets de terrain au travers des organisations de la société civile.

La commission relève la volonté de la Région de poursuivre son action à l'international dans le cadre de la Team France Export Sud. C'est un atout majeur pour la recherche de croissance avec de nouvelles parts de marché à l'étranger de nos entreprises régionales avec le dispositif « Volontariat international en entreprise » (VIE).

Concernant la clôture du programme Interreg MED, la commission salue le taux élevé de consommation du programme qui s'établit autour de 99%. La commission relève que 2025 est une année décisive concernant la politique de cohésion et de son volet dédié à la coopération, elle souhaiterait avoir des éléments supplémentaires pour mieux comprendre les enjeux qui traitent du maintien de sa gestion et de sa mise en œuvre par les Régions.

La commission relève la poursuite du déploiement de la stratégie de coopération transfrontalière notamment dans le cadre du Traité du Quirinal. L'occasion pour la commission de rappeler ses travaux sur la coopération transfrontalière avec l'Italie avec de nombreuses préconisations allant dans le sens d'une meilleure coopération entre les deux pays.

La commission salue l'initiative de la Région qui favorise la démarche de coopération décentralisée à l'international des communes. La commission souhaiterait que le CESER puisse suivre la démarche d'installation du Comité Régional pour la Coopération au Développement.

### *Commission Emploi, Développement économique régional*

La commission a fait le choix de concentrer sa contribution sur des thèmes correspondant à ceux d'avis déjà émis par le CESER, mais aussi à ceux de ses travaux en cours et à venir.

Concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver des Alpes françaises 2030, la commission note la mobilisation de la Région, la création d'un comité d'organisation et d'une société de livraison des ouvrages olympiques. Début 2025, elle mènera une réflexion sur les enjeux économiques et sociaux des JOP 2030 et notamment sur la possibilité de mettre en place une charte sociale à l'image de celle qui avait été adoptée à l'occasion des JOP d'été de Paris 2024.

Concernant l'économie sociale et solidaire (ESS), la commission se félicite qu'une stratégie spécifique lui soit enfin consacrée étant donné son poids dans l'économie régionale. Faute de saisine sur ce sujet, elle mène un travail sur « L'ESS, vecteur de dynamiques territoriales » et élabore des préconisations qui pourront être prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie pluriannuelle.

Sur le volet industriel, la commission sera attentive au déploiement des projets annoncés en 2025 mais note qu'il n'est pas fait référence à l'avenir du projet de reconversion de la Centrale de Gardanne, qui a été mentionné comme essentiel dans plusieurs avis émis par le CESER, dont l'avis adopté le 14 décembre 2023 sur le plan territorial de transition juste (PTTJ) des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs, concernant le Fonds de Transition Juste (FTJ), elle note l'absence de mise en cohérence et en complémentarité entre celui-ci et les orientations budgétaires pour 2025.

Dans l'avis précité, le CESER insistait sur l'articulation nécessaire entre ce fonds européen et la politique régionale de développement économique. La commission réitère cette préconisation pour que puisse être évité un travail en silo préjudiciable à l'efficacité de l'action publique.

### *Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation*

La Région maintient son engagement dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en déployant les grands cadres stratégiques votés.

En plus du lancement des premières mesures du plan « Ingénieurs en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur », la Région poursuit son soutien à la vie étudiante. Des investissements significatifs sont prévus pour améliorer les infrastructures universitaires et renforcer la recherche. La modernisation des équipements et la construction de nouvelles installations permettront aux universités d'offrir un environnement adapté et de corriger certains dysfonctionnements structurels.

La commission salue les perspectives offertes pour l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche, qui encouragent les projets, notamment ceux favorisant la collaboration entre les institutions académiques et les entreprises.

Elle sera attentive à la nature des aides à la mobilité étudiante et à celles destinées aux étudiants boursiers. Elle veillera également au déploiement des nouvelles modalités de partenariats envisagées par la Région, en particulier en ce qui concerne les objectifs et les évaluations. Elle espère que ces modalités seront également appliquées aux dispositifs pour « préserver » les étudiants, comme pour le plan « Ingénieurs en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur », afin d'apporter des réponses efficaces aux problématiques territoriales. Ces points permettront de garantir que les initiatives régionales sont alignées avec les priorités et répondent aux besoins des étudiants et des institutions académiques.

### *Commission Culture, Patrimoine culturel*

Les axes forts de la politique régionale de la culture pour 2025 seront orientés vers l'équité territoriale et l'accès à la culture pour le plus grand nombre. L'accent sera mis également sur la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, et sur des projets de réhabilitation et de rénovation d'équipements culturels. La Région prévoit de soutenir des projets patrimoniaux importants tels que la réhabilitation de la bibliothèque Louis Nucéra à Nice, ainsi que la rénovation de l'opéra et la construction d'une médiathèque à Toulon. Elle accompagnera aussi les travaux de sécurisation des remparts de la ville d'Hyères.

La Région poursuivra son soutien à l'audiovisuel et au cinéma, notamment à travers son « Plan Cinéma », sa contribution au fonctionnement de l'école Cinéfabrique à Marseille, et ses aides en faveur de la filière animation et production.

En matière d'éducation artistique et culturelle, des temps forts seront organisés sur l'ensemble du territoire régional, avec la mise en lumière d'artistes régionaux, et la poursuite du partenariat avec le mémorial de la Shoah.

Avec une diminution attendue du budget alloué à la culture, la Région annonce d'ores et déjà un recentrage de ses financements vers les projets arrivés à maturité, dont le montage financier et les partenariats, notamment avec les Villes et Départements, sont déjà très avancés.

Enfin, la commission a appris avec regret la mise en suspens du projet de Cité régionale du Cinéma, qui devait bénéficier d'un fort soutien de la Région, s'inscrivant dans le plan « Marseille en Grand », et qui était très attendu par la profession et par le public.

### *Commission Tourisme*

La commission relève positivement que la Région a choisi, dans le cadre de ses orientations budgétaires pour 2025, de placer le tourisme au rang des filières vers lesquelles les financements régionaux seront priorisés afin d'en sécuriser le développement et l'attractivité, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'Hiver des Alpes Françaises 2030.

L'accueil des JOP 2030 présente des opportunités tout en soulevant plusieurs questions en matière touristique qui devront trouver des réponses concrètes dans le budget primitif pour 2025 :

- Impact pour l'industrie touristique et l'ensemble de ses acteurs,
- Adhésion et implication des populations locales,
- Prise en compte de l'engagement des bénévoles,
- Conditions de travail des saisonniers,
- Préservation de l'environnement alpin, ...

Par ailleurs, la perspective des JOP 2030 offre un écho supplémentaire à la réflexion que mène actuellement la commission sur les moyens de rendre le tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur inclusif et accessible à tous (notamment aux personnes en situation de handicap), dans l'optique de la mise au vote d'un projet d'avis du CESER sur le sujet en 2025. Cet enjeu est important pour l'avenir du tourisme en région de manière globale, notamment du fait du retentissement mémorable des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

La commission confirme l'importance des enjeux généraux identifiés dans ce rapport pour la poursuite globale du développement touristique régional, et qui s'inscrivent dans le droit fil du schéma régional de développement touristique et des loisirs (SRDTL) 2023-2028. La poursuite de la désaisonnalisation en vue de la consolidation d'un tourisme « quatre saisons », l'amélioration de l'hébergement, de la qualité de vie et des conditions de travail des saisonniers ou encore l'évolution vers une gestion de plus en plus raisonnée des flux constituent des axes majeurs pour structurer l'avenir du tourisme dans la région. Là encore, pourront également servir de sources d'inspiration les avis récemment adoptés par le CESER sur l'avenir et l'adaptation des stations de montagne (19 octobre 2022), les enjeux de la pluriactivité et de la bi-qualification pour l'activité touristique en zone de montagne (20 mars 2023) et l'évolution des métiers du tourisme (14 décembre 2023).

### *Commission Transports publics régionaux et Ecomobilité*

Les transports publics régionaux et la mobilité sont des compétences régionales qui ont été renforcées, notamment, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Les grands principes de cette loi sont déclinés dans les objectifs de la version modifiée du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) en cours de validation. La Région y développe ses compétences en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, tout en poursuivant sa politique en cohérence avec son plan climat et le protocole d'expérimentation de planification écologique. Dans le rapport d'orientation budgétaire la part réservée aux transports, à la mobilité et aux grands équipements correspond aussi à l'importance des engagements financiers de la Région dans son budget global.

La baisse prévisible des recettes entrainera des répercussions sur différents programmes. Sans vouloir « sanctuariser » les opérations des programmes Transport et mobilité, la commission demande que soient maintenues les grandes opérations structurantes et les investissements stratégiques pour le développement des transports de personnes et de marchandises.

La commission a bien pris note de la mise en œuvre de nouveaux échéanciers de réalisation des opérations, sans annulation, et du report de certaines études préalables. A l'issue des arbitrages, elle souhaiterait recevoir la liste des dossiers « prioritaires ».

Si certaines orientations sont illustrées par des exemples, tels que les escales zéro fumée du grand Port Maritime de Marseille, la billettique ou l'ouverture à la concurrence, d'autres orientations restent vagues comme les projets pour accéder aux deux sites des JOP 2030 près de Briançon, les investissements fluviaux et portuaires, ou encore les travaux dans les gares.

La commission a bien pris connaissance de la mise en œuvre du système d'information et de billettique régional (SIBR), et du déploiement de ses fonctionnalités jusqu'au début 2026. La commission souhaite avoir une présentation concrète de ce service lorsqu'il sera opérationnel, en mai 2025. Par ailleurs, il serait intéressant d'avoir une évaluation de la nouvelle politique tarifaire mise en place afin de savoir si les objectifs sont atteints, comme l'accès à tous aux transports publics régionaux à un prix abordable.

La Région a fait le choix de l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des TER, avec une première phase de mise en concurrence sur la desserte Marseille-Nice, avec la société Transdev, et sur la desserte Cannes-Nice-Monaco-Menton, avec la société SNCF Sud Azur. La Région s'est engagée pour la mise en concurrence d'un nouveau lot « Est-Provence et ligne des Alpes » avec un objectif, améliorer la desserte vers les Hautes Alpes en vue des JOP 2030.

La commission s'interroge sur cette nouvelle délégation de service public avant même d'avoir pu avoir un retour d'expérience sur les deux lots qui vont être ouverts très prochainement, notamment avec une baisse annoncée du coût net de ces deux services en 2025 et 2026. La commission voudrait savoir pourquoi la ville de Menton n'est pas explicitement citée dans l'offre augmentée du service « Sud Azur ».

La commission sollicite la Région afin d'avoir un point sur les projets qu'elle a identifiés comme structurants, tant sur le réseau et les infrastructures ferroviaires que routiers, pour améliorer l'accès aux stations de Serre-Chevalier et de Montgenèvre, avant que l'Etat se prononce sur une liste d'investissements dans le cadre d'une loi sur les JOP d'hiver 2030.

La commission aimerait avoir un point relatif à l'état d'avancement de l'étude sur les Services express régionaux métropolitain (SERM) et des projets de modalités entre les différentes autorités organisatrices de la mobilité.

Dans la présentation du volet Mobilités intégré au CPER 2021-2027, la commission souhaiterait avoir une présentation des conventions d'ambitions territoriales conclues par la Région et l'Etat pour chacun des 6 départements. De même qu'elle aimerait avoir une présentation du comité régional des transports, de sa composition et de ses objectifs.

La décarbonation des moyens de transport de voyageurs et de marchandises est un engagement politique fort que soutient la commission Transport, dans le cadre du « budget vert : Gardons une COP d'avance ».

### *Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral*

Les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'aquaculture, et les industries de transformation associées, sont des pans de l'économie régionales qui devraient figurer dans l'introduction du rapport d'orientation budgétaire 2025 au premier paragraphe du 2<sup>ème</sup> chapitre, parmi les filières dont la Région veut sécuriser l'essor et l'attractivité.

En effet, ces secteurs économiques ne peuvent pas être abordés qu'au travers du prisme de la protection, de la restauration et de la valorisation des ressources et des milieux naturels, de la préservation de la biodiversité, ou encore des filières à fort enjeu environnemental et climatique.

Il est important de rappeler qu'il s'agit de filières économiques dont certaines, l'agriculture et l'aquaculture, ont pour mission essentielle la production d'aliments entrant dans le cadre de la politique de souveraineté alimentaire nationale, qu'il convient de sécuriser et de valoriser, notamment par la mise en œuvre du SRADDET et l'application de l'objectif « Zéro artificialisation nette des sols », mais aussi en tant de crise naturelle ou sanitaire.

Intrinsèquement dépendantes des milieux naturels dont elles bénéficient, ces filières doivent toutefois s'inscrire dans les différentes politiques menées au niveau national et régional pour anticiper et s'adapter au changement climatique et participer à la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et au piégeage du carbone. Le dépérissement des forêts est une conséquence de l'évolution du climat que la Région a bien pris en compte dans ses politiques.

La commission relève que les actions proposées en 2025 s'inscrivent dans la continuité de celles des années précédentes, dans le cadre des différents documents stratégiques et contractuels régionaux, et du « plan climat de la Région : Gardons une COP d'avance ».

Elle note plus particulièrement l'intérêt de la démarche « consommons, produisons responsable », du label « 100 % valeur du Sud », et de la poursuite de ces différents volets, pour valoriser la qualité des productions régionales. Il conviendrait de poursuivre ces actions dans le cadre de la mise en œuvre de la loi EGALIM 2.

Pour répondre aux enjeux de production agricole, aquacole, sylvicole et alimentaire, il est non seulement nécessaire de préserver le foncier productif mais aussi de pouvoir assurer le maintien, la transmission, la reprise et l'installation de professionnel qu'ils soient agriculteurs, aquaculteurs ou forestiers.

La forêt méditerranéenne, qui occupe plus de 51 % du territoire régional est sensible aux incendies que les moyens de prévention et de lutte permettent de limiter. La commission a lancé un travail d'étude pour savoir comment les pratiques agricoles peuvent intervenir pour protéger la forêt contre les feux, dont 90 % sont d'origine humaine. Des préconisations seront listées dans l'avis qui sera proposé au vote du CESER dans les prochains mois.

### *Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat*

La commission note les multiples actions en faveur de l'environnement inscrites dans le ROB 2025 dont la contribution de la Région à la planification écologique avec la finalisation du Plan Climat 3 et la mise en œuvre opérationnelle de la COP régionale de décembre 2024. Elle salue la volonté affichée de la Région de s'engager fortement pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et de continuer la mise en place du « budget vert ».

La commission note les nombreuses actions en faveur de la biodiversité (Stratégie régionale de biodiversité, actualisation du SRCE, rôle des PNR...). Toutefois, au-delà des opérations de reboisement et du soutien à la filière bois, la commission souhaite l'inscription dans le ROB de mesures pour la préservation des forêts anciennes et de la nature en ville. Elle s'interroge sur l'absence d'éléments en faveur de la préservation des ressources en eau dont la recharge des réserves souterraines et la protection des zones humides.

La commission note le déploiement de la filière subaquatique, l'accélération des énergies renouvelables et la réindustrialisation décarbonée qui sont importantes pour l'avenir de la Région. Ce déploiement va engendrer des impacts environnementaux qu'il est nécessaire d'anticiper par des études globales de qualité et d'accompagner par des mesures de réduction des incidences.

La commission préparant un avis relatif à la gestion des déchets relève avec intérêt le renforcement des appels à projets dédiés au réemploi, mais rappelle la nécessité de soutenir les filières émergentes de recyclage dont l'équilibre budgétaire reste fragile. La commission

souhaiterait être informée des résultats des divers projets et études (déchets du BTP, déchets de l'hôtellerie restauration, combustion solide de récupération, lutte contre les dépôts sauvages).

La commission regrette le manque de référence au rôle des acteurs associatifs participant à la connaissance et la préservation de l'environnement et dont l'action au cœur de nos territoires est essentielle pour répondre à ces enjeux.

Malgré les incertitudes pour 2025, la commission souligne que l'effort budgétaire pour la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique doit être conforté. La commission souhaiterait être associée à la définition des objectifs et à la rédaction du Plan Climat 3 afin de contribuer pleinement à l'amélioration de cette démarche régionale et connaître les critères d'évaluation du « budget vert ».

### *Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux*

La Région envisage en 2025 un recentrage sur ses compétences propres, notamment sur les lycées, avec une priorisation vers les filières de formation telles que le tourisme, l'industrie, l'intelligence artificielle. La commission rappelle qu'il ne faudra pas pour autant délaisser les formations plus « anciennes » qui ont, elles aussi, toute leur place dans la formation aux nouveaux métiers.

La Région prévoit de poursuivre l'équipement des lycées, en particulier pour répondre aux besoins dans le cadre des nouveaux diplômes issus de la réforme de la voie professionnelle, et le renouvellement du mobilier pédagogique, le numérique, le déploiement de nouvelles tablettes.

La commission constate avec satisfaction la poursuite de la prise en charge des manuels scolaires par la Région, ainsi que le maintien des différents dispositifs d'aide aux jeunes et aux familles en situation de précarité ou de difficulté.

La commission approuve la volonté de la Région de poursuivre son plan de rénovation des lycées 2022-2027 assorti de son volet « mise en accessibilité, et apprécie les informations relatives au taux de 75 % de lycées régionaux désormais complètement accessibles, ainsi que l'annonce de la trentaine d'opérations programmées sur les trois prochaines années, qui permettront d'atteindre 100 % des sites à l'horizon 2028.

La commission a relevé avec intérêt l'information de l'ouverture à la rentrée scolaire 2024 de la cité scolaire internationale Jacques Chirac à Marseille, mais déplore par ailleurs le retard pris dans la reconstruction du lycée Golf hôtel d'Hyères et la construction du futur lycée du centre Var au Luc.

Enfin, la commission espère vivement que la Région prendra des décisions fortes pour que les économies ne soient pas réalisées au détriment des lycéens.

### *Commission Formation professionnelle et Apprentissage*

En matière de formation professionnelle générale, le rapport mentionne le souhait de la Région de continuer à « s'investir pleinement pour aligner les compétences des demandeurs d'emploi avec les besoins des entreprises locales ». La commission insiste sur l'importance de ne pas se limiter à une vision « adéquationniste » de la formation professionnelle, alors qu'une multitude de facteurs doit être prise en compte pour rendre possible une correspondance optimale entre offre et demande d'emploi, et relève positivement la volonté exprimée par ailleurs par la Région de répondre de manière diversifiée aux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs du territoire régional.

En revanche, la commission s'interroge quant au silence du rapport sur les intentions de la Région concernant le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027, déjà ratifié par la Préfecture de Région et la direction régionale de France Travail, mais pas par le Conseil Régional.

Concernant les formations sanitaires et sociales, le maintien de l'offre en la matière est évoqué à juste titre comme l'une des conditions du maintien d'une offre de soins de proximité. L'objectif déclaré de préservation des aides aux étudiants boursiers du secteur s'inscrit dans la même logique. La commission souligne que ces offres doivent cependant poursuivre l'objectif d'un rééquilibrage territorial après une large concertation incluant le CESER.

Sur le sujet de l'orientation et de l'information sur les métiers, la commission confirme l'intérêt des perspectives présentées (accueil à Marseille de la 48<sup>ème</sup> édition de WorldSkills France, ...), mais reste dans l'attente d'informations supplémentaires sur le programme d'action général de la Région.

Par ailleurs, la commission relève le choix de ranger parmi les priorités de la Région, dans l'objectif de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'Hiver des Alpes Françaises 2030, l'anticipation de la formation des personnels dont il y aura besoin à cette occasion, pour 2025 mais aussi dans le cadre du futur marché « Compétences professionnelles » 2026-2030. Elle se place en observation des décisions qui seront proposées dans ce but.

### *Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics*

La Commission prend acte des orientations budgétaires de la Région, qui affiche une volonté de poursuivre ses engagements dans les domaines de la solidarité, de la prévention, de la sécurité, des services publics et de la santé, dans un contexte budgétaire, marqué par des défis importants, comme la nécessité de concilier la réduction des déficits publics avec le financement des priorités sociales et environnementales.

La Région s'engage à combattre la précarité et l'exclusion en soutenant les banques alimentaires, les associations et les initiatives destinées aux étudiants en difficulté. Elle continuera ses efforts contre le harcèlement scolaire et les violences faites aux femmes notamment par la création de Maisons régionales des Femmes.

Elle continue de s'engager dans des actions visant à renforcer la sécurité numérique, à moderniser et à rendre les services publics plus accessibles. Elle aspire notamment à obtenir la labellisation « Services Publics ».

La Commission espère que les orientations pourront répondre aux besoins des territoires et pointe une situation critique dans le système de santé, notamment avec l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Cet événement devra être préparé soigneusement pour minimiser les nuisances sur le territoire avant, pendant et après, en matière de services publics et d'infrastructures.

### *Commission Sport, Jeunesse et Vie associative*

La commission SJVA accueille avec intérêt l'attribution des JOP d'hiver 2030. En effet, la participation de nombreux athlètes Olympiques et Paralympiques licenciés en région, à l'occasion des dernières olympiades, est un vecteur positif en faveur de l'activité physique et sportive pour les habitants de notre territoire.

Les associations, les fédérations sportives, les athlètes et l'ensemble des acteurs sportifs auront besoin d'avoir des perspectives pérennes et un cap clair pour anticiper les besoins sportifs et techniques liés à leur préparation aux Jeux. La commission souhaite globalement soulever l'exemplarité des valeurs du sport participant à une société plus apaisée et harmonieuse ainsi

qu'à une meilleure prise en compte des besoins de la jeunesse et de la vie associative en particulier dans notre Région Sud.

A l'occasion de l'orientation de la politique régional en direction de l'évènement et notamment de la refonte du cadre d'intervention de la politique sportive régionale, la commission propose que l'activité physique et sportive soit imaginée dans sa dimension sociale et citoyenne, dans son essence dévolue à l'insertion pour tous les publics. La commission relève avec intérêt le lancement du « Plan régional de développement des sports de montagne 2025-2030 » en direction du soutien et développement des filières sportives de haut niveau « 4 saisons ».

Elle s'interroge sur le choix des futures filières et souhaiterait être davantage associée au déroulé de ce plan dans les territoires. Les deux actions concernant le programme de détection des talents et le soutien aux associations sportives régionales pour préparer l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 sont essentielles car ces associations œuvrent au quotidien en faveur de la pratique du sport avec parfois des moyens limités. Leur effort au quotidien permet de créer des vocations et de lancer des grands sportifs régionaux.

Si la construction d'une stratégie en faveur des pépites sportives est à poursuivre et amplifier, il faut également une action forte en direction des amateurs animés par les valeurs du sport. Le centre sportif de préparation aux grands événements sportifs internationaux dans la vallée de l'Ubaye se doit véritablement d'avoir aussi cette dimension d'accueil pour tous les publics. La préparation des JOP 2030 se présente donc comme une seconde chance pour notre Région, opportunité grâce à laquelle la commission souhaiterait que l'héritage immatériel soit clairement abordé dans toutes ses dimensions (accès au sport, les valeurs du sport, l'esprit originel de l'Olympisme) tant il s'agit là d'un vecteur puissant d'entraînement et de mobilisation des énergies de l'ensemble des acteurs en faveur de ce futur grand évènement sportif.

Au-delà de l'importance de l'action de la vie associative au service des clubs sportifs, il faut souligner la place du monde associatif en général qui œuvre dans de nombreux domaines transversaux.

La commission souhaite donc souligner une nouvelle fois l'importance vitale de profiter de cet évènement pour protéger, amplifier et aider au déploiement de la vie associative dans toutes ses dimensions et actions sur le territoire régional. Dans un environnement budgétaire extrêmement contraint, la Région devra co-construire avec tous les acteurs des mondes associatifs, de l'économie sociale et solidaire et les têtes de réseau, afin de pouvoir optimiser ses investissements dans une lucidité sereine des temps longs de ces derniers. Le rôle clef des bénévoles et de leurs impacts citoyens sera enfin reconnu.



## 4. Avis du CESER

---

La conjoncture nationale politique, économique et financière a conduit le Gouvernement à procéder à des coupes dans les budgets des Collectivités, dans le cadre de leur contribution au redressement de la situation des finances publiques. Ainsi, les hypothèses contenues dans le PLF 2025 se traduisent, pour le prochain budget régional, à 106 M€ de recettes en moins, dont 102 M€ en fonctionnement, par rapport aux projections de la Région.

Le CESER réitère son constat de la dépendance des Régions vis-à-vis de l'Etat pour l'essentiel de leurs recettes. Cela les expose à une forte vulnérabilité, qui s'illustre de manière encore plus marquée à travers ce PLF 2025, avec une répartition très inégalitaire entre collectivités des efforts budgétaires demandés, avec une forte contribution des Régions.

Le CESER relève la volonté de la Région de compenser ces baisses de recettes en actionnant les leviers fiscaux à sa disposition : les certificats d'immatriculation et la part régionale de la taxe sur les carburants. Cependant, ces mesures n'apporteront qu'une compensation partielle et incertaine aux hypothèses de baisse des ressources. La Région devra inévitablement mener des arbitrages sur les moyens accordés à chacune de ses politiques et à son fonctionnement.

Cette réduction annoncée des dépenses entraînera inévitablement des conséquences sur le niveau du service public rendu aux citoyens du territoire régional. Le CESER attend de la Région des choix éclairés afin d'en minimiser l'impact sur les citoyens les plus vulnérables. Le CESER demandera à disposer, à l'étape de la présentation du Budget Primitif 2025, d'éléments de lisibilité détaillés sur la répartition par domaines de ces économies. Il sera particulièrement attentif à leur impact sur les moyens donnés aux politiques publiques qu'il juge devoir être sanctuarisés.

Le CESER s'interroge sur la soutenabilité du volume d'investissement voulu par la Région. Il souhaiterait connaître ses prévisions d'étalement dans le temps de certains projets, pour rester en cohérence avec ses capacités d'investissement forcément réduites.

Le CESER aurait souhaité disposer d'informations plus détaillées sur la poursuite de la démarche « budget vert » de la Région et sur ses impacts dans la prise de décision.

Enfin, il encourage une nouvelle fois le développement à la Région d'une culture de l'évaluation, avec le concours du CESER, fortement motivé pour mener une collaboration de manière constructive sur ce point.



## Remerciements

*Le CESER remercie les personnes auditionnées par sa commission « Finances et Fonctionnement » dans le cadre de l'élaboration de cet avis :*

- Monsieur Jean-Pierre COLIN, Vice-président du Conseil régional en charge des Finances et des Partenariats de coopération ;
- Madame Johanna SOUSAN, Conseillère du Président de la Région en charge des Finances, du Contrôle des processus et du Handicap ;
- Madame Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services du Conseil régional ;
- Madame Catherine THABUT Directrice Générale Adjointe du pôle Ressources ;
- Madame Nadia BASSO, Directrice des Finances et Monsieur Frédéric AMEVET, Directeur des Finances Adjoint ;
- Les élus régionaux et les représentants des services qui se sont rendus disponibles pour être auditionnés par les commission sectorielles du CESER.



# Explications de vote

## **1<sup>er</sup> Collège**

Anne BENEDETTI

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Didier SERNA (Groupe CFDT)

Véronique NEFF (Groupes CGT, FSU et Solidaires)

Philippe CICCIONE (Groupe FO)

## **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

Bruno HUSS



## **Intervention de Anne BENEDETTI au nom du 1<sup>er</sup> Collège**

---

*Le débat d'Orientations Budgétaires de la Région pour 2025 se situe dans un contexte dominé par la demande faite par l'Etat aux Collectivités, et particulièrement aux Régions, d'efforts budgétaires importants.*

*L'avis de la Commission « Finances et Fonctionnement » du Ceser est basé sur les éléments connus et présentés le 17 octobre 2024 au CESER par M. Jean-Pierre Colin accompagné des services de la Région.*

*Dans cette situation incertaine, la Région affiche toutefois sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de son projet politique, avec un budget 2025 centré sur les grandes compétences de la Région (Transports, Lycées, Développement Economique et Formation), la transition écologique des territoires, les Jeux Olympiques d'hiver 2030 pour lesquels les discussions financières avec l'Etat n'ont pas encore démarré.*

*La plus grande partie des investissements devra être financée par un recours à l'emprunt, qui conduira à un accroissement de l'endettement. L'encours de la dette de la Région franchira donc les 3 Md€ en 2025, et la capacité de désendettement passera à 7,1 années, contre 6,6 en 2024.*

*Dans ce contexte confus le 1<sup>er</sup> Collège pense que la Région devrait, en fonction des marges budgétaires dont elle disposera in fine, étudier comment réduire ses coûts de fonctionnement et définir des priorités pour les investissements.*

**Le 1<sup>er</sup> Collège votera l'avis.**

## **Intervention de Didier SERNA au nom du Groupe CFDT (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*Chers collègues,*

*La CFDT ne peut que partager les interrogations du CESER sur ce texte.*

*Nous sommes dans une situation inédite. Nous avons reçu un rapport d'orientation budgétaire qui est devenu obsolète en 1 semaine.*

*Ce rapport d'orientation budgétaire nous a désorienté.*

*Du fait de la nomination tardive du gouvernement et de l'adoption ou pas à venir de la loi de finances 2025, le rapport d'orientation qui nous a été soumis se retrouve caduc du fait des économies demandées.*

*Si nous enlevons les mesures reconductibles et inéluctables tel le traitement des agents de la collectivité les fluides etc., la baisse des crédits de fonctionnement demandée est énorme.*

*Les arbitrages à venir vont être important et l'avis pointe les incertitudes tant en crédit de fonctionnement que d'investissement*

*En ce sens nous soulignons comme le demande l'avis de la commission d'avoir des documents de lisibilité de ces économies*

*Le futur examen du budget 2025 devient donc une étape importante car il démontrera où la Région va faire des économies.*

*Les avis des commissions sectorielles montrent déjà les craintes sur leur budget. Et comme le souligne l'avis, la CFDT sera vigilante sur des baisses drastiques sur les politiques en faveur des citoyens les plus vulnérables.*

**Le groupe CFDT votera l'avis et reste en attente d'une présentation plus détaillé du budget prévisionnel 2025**

## **Intervention de Véronique NEFF au nom des Groupes CGT, FSU et Solidaires (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*Nous sommes face à une situation singulière car nous devons nous exprimer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui, comme l'a annoncé le Vice-président de la Région chargé des Finances en commission, ne sera probablement pas en cohérence avec le budget primitif 2025 qui nous sera présenté, quant à lui, en fin d'année.*

*En effet, la séquence politique ubuesque que nous venons de traverser depuis les dernières élections législatives a eu pour conséquences entre autres, de retarder la préparation du Projet de Loi de Finance 2025 (PLF). Celui-ci a été présenté au Parlement le 1<sup>er</sup> octobre dernier et sans surprise, il est placé une fois de plus sous le joug de l'austérité avec 40 milliards d'euros d'économies attendus pour 2025, dont 5 milliards sur le budget des Collectivités territoriales et dont le poids pèsera en grande partie sur les Régions.*

*La traduction sur le budget régional va se matérialiser par un manque de recettes à hauteur de 102 millions d'euros pour la partie fonctionnement. Dans ce contexte, le Conseil Régional a, dans la présentation de ce ROB, proposé d'augmenter les recettes fiscales sur lesquelles il a autorité, à savoir les accises sur les produits énergétiques et sur la fiscalité provenant des immatriculations de véhicules, tout en espérant une hypothétique hausse des reversements de TVA.*

*A ce titre, la région table sur une prévision de progression de recettes de TVA de l'ordre de 2 %, ce qui ne paraît guère réaliste alors même que la Banque de France prévoit une croissance de 1,2 % et un taux d'inflation à 1,5 % pour 2025. N'oublions pas que ce poste de recettes est revu à la baisse à 2 ou 3 reprises chaque année et fait l'objet d'une partie des corrections apportées par la DM2 soumis à avis du CESER aujourd'hui !*

*Quant à la fiscalité provenant des immatriculations de véhicules (cartes grises), les prévisions de recettes supplémentaires sont là tout aussi aléatoires, puisque résultant du nombre de véhicules neufs non électriques mis en circulation.*

*Pour autant, la Région a décidé d'augmenter le prix du cheval-fiscal de 16 %, passant de 51,20 € à 59 € alors que la moyenne nationale se situe aux alentours de 44 €, plaçant probablement ainsi notre région sur le podium des régions de France en la matière.*

*En tout état de cause, ces prévisions budgétaires toutes recettes confondues, se chiffrent au mieux à 45 millions € de recettes supplémentaires loin de couvrir les 102 millions manquants.*

*Aussi, dans les différentes réunions préparatoires aux orientations budgétaires 2025 des Commissions, les élus-e politique auditionnés ont pointé 3 priorités :*

- *Les grandes compétences de la Région : transports, lycées, développement économique, formation,*
- *La transition écologique des territoires.*
- *Les Jeux Olympiques 2030.*

*Dans un tel contexte économique, la question de la priorité des JO d'hiver 2030 peut se poser alors que les discussions budgétaires avec l'État sur ce sujet n'ont pas commencé ?*

*Tout comme se pose la nécessité de l'ouverture à la concurrence d'un 3<sup>ème</sup> lot concernant le transport public ferroviaire (Est-Provence, ligne des Alpes) et ce, sans attendre un quelconque bilan des 2 premières, qui pour rappel interviendront en décembre 2024 et juin 2025 et pour lesquelles une forte hausse des dépenses est attendue. Nous partageons à ce titre, la contribution de la Commission Transport à l'avis du CESER qui vient d'être rendu.*

*Nous sommes donc très dubitatifs sur les arbitrages budgétaires subjectifs qui pourront être rendus. Aussi dans ce cadre budgétaire, quelle sera la capacité de réponse de la Région aux besoins de la population de PACA, notamment en termes de Services publics dans une région qui rappelons-le, compte 17,4 % de taux de pauvreté et de très fortes inégalités territoriales ?*

**Le groupe CGT – FSU – SOLIDAIRES votera l'avis.**

## **Intervention de Philippe CICCIONE au nom du Groupe FO (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*Le CESER doit émettre un avis sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 de la région dans un contexte politique et budgétaire particulièrement compliqué et incertain, notamment de par la discussion toujours en cours à l'Assemblée nationale du projet de loi des finances 2025.*

*Un PLF 2025 qui réclame, un effort budgétaire inédit de 60 milliards d'euros, soit 40 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique, dont 5 milliards pour les collectivités territoriales, et 20 milliards d'euros de hausses d'impôts.*

*Cet exercice tient de la quadrature du cercle, tant le décalage risque d'être conséquent entre le document soumis par la région à avis du CESER et sa traduction à venir dans le budget primitif 2025. Ceci, du fait même, comme le précise l'avis, d'hypothèses contenues dans le PLF 2025 se traduisant pour le prochain budget régional par 106 M€ de recettes en moins, dont 102 M€ en fonctionnement.*

*Ceci dans un contexte déjà tendu des recettes de TVA, obligeant la région à agir sur les leviers à sa disposition (taxe sur les certificats d'immatriculation et taxe sur les produits énergétiques) sans que ceux-ci modifient la situation de façon suffisante.*

*Il est clair, qu'au travers de ce PLF 2025, il s'agit de soumettre l'économie française, régions comprises, à une nouvelle cure d'austérité au risque de plonger l'économie dans*

*la stagnation voire la récession. La facture du « quoi qu'il en coûte » de ces 7 dernières années, entre soutien aux entreprises sans conditionnalité et autres allègements fiscaux vers les ménages les plus aisés en particulier, n'est pas la facture des salarié(e)s, retraité(e)s, demandeurs d'emploi. Mais ce sont bien les plus fragiles d'entre eux qui en souffriront le plus.*

*Ceci étant dit, les grandes lignes de ce ROB 2025 affichent des choix politiques clairs autour de 3 grandes priorités : Préparation des JO 2030, compétences propres de la région et soutien à la transition écologique. À ce sujet, le groupe FO s'étonne de la hiérarchie retenue dans sa présentation. Sans sous-estimer l'importance des JOP 2030, notamment en ce qu'ils peuvent apporter en matière d'infrastructures, comment comprendre dans ce contexte de restriction budgétaires drastique, que la préparation des JOP d'hiver 2030 y apparaisse en 1<sup>ère</sup> position ? À noter que l'avis modifie cette hiérarchie dans sa rédaction.*

*Mais toujours dans ce contexte, quid des autres politiques de la région, notamment celles que l'on a coutume d'appeler les politiques volontaristes pourtant indispensables, comme l'ont démontré nombre d'avis de CESER.*

*Nous aurions apprécié en savoir plus, par exemple en commission Solidarité, prévention et sécurité et services publics, mais comme dans d'autres commissions, l'absence de l'élu(e) ne nous a pas permis d'être éclairés. Ceci, même si l'exercice pouvait y être compliqué eu égard aux incertitudes du moment. Le rapport précise à ce sujet dans son introduction, que les éléments de recettes et de dépenses présentés sont susceptibles d'évoluer de manière importante d'ici la présentation du budget.*

*C'est pourquoi le groupe FO prend acte des volontés affichées par l'exécutif régional au travers de ce ROB 2025. Il sera attentif, justement compte tenu du contexte budgétaire déjà souligné, à sa traduction dans le budget primitif.*

**Le groupe FO votera l'avis proposé.**

## **Intervention de Bruno HUSS au nom du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

---

*Suite aux coupes financières conséquentes de l'Etat liées au probable PLF pour 2025 (102 Millions d'euros en fonctionnement), la Région Sud se retrouve face à une difficulté certaine.*

*Le CESER regrette, à ce sujet, la très importante dépendance des Régions vis à vis de l'Etat.*

*Le CESER et notre collègue actent que la Région Sud utilisera les leviers fiscaux dont elle dispose : Taxe régionale des cartes d'immatriculation des véhicules et Majoration régionale de l'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (mesure fragilisant les plus démunis).*

*Pendant, cela ne sera pas suffisant pour équilibrer les prévisions budgétaires.*

*Il faudra compter sur des arbitrages de la Région en termes de choix, car il y aura des conséquences sur le niveau de service public rendu aux citoyens.*

*Nos collègues souhaitent très fortement que l'impact en soit minimisé pour les citoyens les plus fragiles et vulnérables.*

*Nous sommes conscients de la difficulté de l'Etat et nous sommes aussi contraints par la solidarité nationale, en étant convaincus de la nécessité d'une mobilisation globale.*

*Cependant, pour ces Orientations Budgétaires, nos collègues souhaitent que les budgets et affectations concernant le Lien social, la Santé, les Associations et l'Economie Sociale et Solidaire soient préservés et confortés eu égard aux publics concernés et aux emplois pérennes représentés.*

*Par ailleurs, bien que prenant en compte la volonté de la Région Sud de poursuivre les actions en faveur de l'Environnement et de conforter le « Budget vert » nous souhaiterions disposer d'informations plus détaillées sur celui-ci, en rappelant la nécessaire « culture de l'évaluation » des actions engagées.*

**Les collègues 3 et 4 voteront l'avis.**



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : [com.ceser@maregionsud.fr](mailto:com.ceser@maregionsud.fr)  
[www.ceser.maregionsud.fr](http://www.ceser.maregionsud.fr)